

PROCES VERBAL DU 17 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois, le mardi 17 janvier à 18h30, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents :

Emmanuel MAURICE – Patrick DENOYELLE - Jean-Luc FAVREL – Audrey DAHOUX - Mickaël VILLY - Kylian CACHARD - Marie-Claude ARTHAUD - Corinne JOKIC - Loïc CADOR.

Membres absents excusés :

Nathalie DRIAUX - Jocelyn BUFFARD - Christel ROGER - Marie-Paule GERVAIS - Florent TREHET

Le Conseil Municipal est composé de 14 membres en exercice, 9 membres sont présents.

Objet : ADHESION DE LA COMMUNE DE MONDEVILLE AU SDEC ÉNERGIE

Vu, l'article 5.1 des statuts du SDEC ÉNERGIE, issus de l'adhésion de la Communauté Urbaine de Caen la mer, acté par arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016,

Vu, la délibération de la commune de Mondeville en date du 16 novembre 2022, relative à son souhait d'adhérer au SDEC ÉNERGIE pour le transfert de sa compétence « Eclairage Public »,

Vu, la délibération du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE en date du 15 décembre 2022, acceptant cette demande d'adhésion et de transfert de compétence.

CONSIDERANT que, par délibération en date du 16 novembre 2022, la commune de Mondeville a émis le souhait d'être adhérente au SDEC ÉNERGIE afin de pouvoir lui transférer sa compétence « Eclairage Public » avec la prestation optionnelle du 100 % lumière (renouvellement immédiat des appareils hors service).

CONSIDERANT que lors de son assemblée du 15 décembre 2022, le Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE a approuvé l'adhésion de la commune de Mondeville, à compter du 1^{er} avril 2023, après publication de l'arrêté préfectoral prononçant cette adhésion.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Présidente du SDEC ÉNERGIE, par courrier en date du 21 décembre 2022, a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette demande d'adhésion.

Monsieur le Maire soumet cette proposition d'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE au conseil municipal.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve l'adhésion de la commune de Mondeville au SDEC ÉNERGIE.

Objet : OUVERTURE ANTICIPEE DES CREDITS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2023 DU BUDGET PRIMITIF

Le budget primitif (BP) de l'exercice 2023 de la Commune de Grainville sur Odon doit être voté au plus tard le 15 avril 2023.

Le Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit ce cas de figure et régleme précise la possibilité de commencer à exécuter un budget avant son vote effectif.

Ces dispositions permettent d'éviter toute rupture d'activité durant le premier trimestre de l'année, sachant que les crédits ainsi ouverts seront intégrés dans le BP 2023 de la Commune de Grainville sur Odon.

En investissement, il est ainsi possible :

- d'engager et mandater dès le 1er janvier 2023 les restes à réaliser de l'année 2022,
- d'engager et mandater de nouveaux crédits dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser.

Il est proposé de calculer les 25 % sur les crédits votés au BP 2022.

Il est proposé d'ouvrir de manière anticipée 20 000.00 € de crédits d'investissement, dont le détail figure dans le tableau ci-dessous.

Chapitre	Libellé	BP 2022	Ouverture maximale de 25 % du BP 2022	Ouverture anticipée des crédits 2023 du Budget Principal
21	Immobilisations corporelles	113 430.00 €	28 357.50 €	20 000,00 €

Ainsi, le Conseil municipal est amené à se prononcer sur cette ouverture anticipée de crédits d'investissement portant sur l'exercice budgétaire 2023. En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil Municipal:

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité d'ouvrir de manière anticipée les crédits d'investissement pour l'exercice budgétaire 2023 du budget primitif dans les limites présentées ci-dessous :

Chapitre	Libellé	BP 2022	Ouverture maximale de 25 % du BP 2022	Ouverture anticipée des crédits 2023 du Budget Principal
21	Immobilisations corporelles	113 430.00 €	28 357.50 €	20 000,00 €

Objet : REVERSEMENT DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT AU PROFIT DE LA C.C.V.O.O..

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise le 13 décembre 2022 pour le reversement de la part communale de 2% du produit de la taxe d'aménagement au profit de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon à compter du 1^{er} janvier 2022.

Il explique que la loi de finances rectificative pour 2022 vient de **supprimer l'obligation pour les communes de reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement** aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Les délibérations de l'ensemble du territoire des 23 communes prévoyant les modalités de reversement, à compter du 1^{er} janvier 2022, restent applicables tant qu'elles ne sont pas supprimées ou modifiées par une délibération prise avant le 1^{er} février 2023.

Le Bureau Communautaire des Vallées de l'Orne et de l'Odon s'est réuni le 2 janvier 2023 et entend soumettre au conseil communautaire du 26 janvier 2023, le retrait de sa délibération du 22 octobre 2022 et de revenir au strict cadre du Pacte Financier et Fiscal adopté le 16 décembre 2021.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil municipal DECIDE d'abroger le reversement au 1^{er} janvier 2022 de la part communale de 2%, prise par la délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 2022, au profit de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Informations :

- point travaux :

Coussins berlinois :

Avec l'accord de l'ARD, les coussins berlinois ont été installés par l'entreprise la Marelle sur la rue de Fribourg

Avaloir eaux pluviales :

Monsieur le Maire déplore la dégradation de l'avaloir situé sur la partie haute de la rue de la 15^{ème} division Ecossaise, un poids lourd a probablement roulé dessus et a occasionné son affaissement. Une consultation a été faite auprès de 3 entreprises, les prix vont de 2628 € TTC à 7000 € TTC. L'entreprise BERNASCONI a été retenue pour ces travaux au prix de 2 628.00 € TTC.

Boite de branchement eaux usées de la salle polyvalente de la mairie :

La boite de branchement de la salle polyvalente pose problème lors des locations, les eaux usées ne s'évacuent pas correctement, les sanitaires sont souvent bouchés. La boite de branchement est équipée d'un siphon et ne permet pas l'évacuation totale de ces eaux. La C.C.V.O.O. a pris en charge ces travaux auprès de l'entreprise BERNASCONI, le siphon va être remplacé par un branchement direct sur la boite existante.

- point sur le contrat d'entretien de la voirie avec la BACER :

Le renouvellement du contrat d'entretien a été dénoncé par la BACER au 1^{er} janvier 2023. La BACER effectue un nettoyage écologique à l'eau chaude sur les aménagements gravillonnés de la commune. Cela représente 9 passages par an à raison de 1000 €/passage. Une consultation est en cours auprès de l'association de travailleurs handicapés HANDY JOB basée à Bretteville sur Odon et auprès de l'E.S.A.T. à Hérouville St Clair.

Monsieur le Maire réfléchit à diminuer le nombre de passages.

- point sur le lotissement « le Clos St Pierre » :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que l'Aménageur « BOURDON IMMOBILIER » a dans son projet d'ensemble la construction de maisons à 4 pans. Il explique que ces dossiers de permis de construire sont soumis pour avis auprès du service instructeur des Bâtiments de France. 3 dossiers de permis de construire ont été instruits par ce service et pour lesquels un avis favorable a été donné pour ces projets de construction à 4 pans. Ces projets ont été instruits dans un contexte de projet d'ensemble et non à titre individuel.

Les derniers dossiers déposés ont fait l'objet de refus du service instructeur, dossiers suivis par différents instructeurs. Ils considèrent que les 4 pans sont interdits dans le périmètre protégé de l'église.

Les différentes constructions à venir prévues dans le permis d'aménager pourraient ne pas voir le jour.

Une discussion est en cours avec l'interlocutrice des ABF sur l'harmonisation du projet « à 4 pans » sur le plan d'ensemble du permis d'aménager

- point sur le parc locatif Partélios, rue des Blés :

Monsieur le Maire déplore deux faits de violences intrafamiliales intervenues à deux semaines d'intervalles durant les fêtes de fin d'année.

- point sur la situation ANTARGAZ :

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les factures d'ANTARGAZ pour l'école et la mairie ont doublé par rapport à l'année dernière soit de 4 500 euros à 9 000 euros. Cela s'explique par l'augmentation du prix du KW et les consommations sont basées sur des estimations. Aux relevés sur les deux compteurs, les consommations sont en dessous des estimations d'ANTARGAZ, cela représente une avance de 3 000 euros en faveur du fournisseur de gaz. Cette situation risque d'impacter le budget de fonctionnement.

Monsieur le Maire doit rencontrer les interlocuteurs d'ANTARGAZ et du SDEC ENERGIE mercredi 18 janvier 2023 pour faire un point sur la mise en place du bouclier tarifaire et du retour des avenants pour les bénéficiaires, les informations relatives aux délais de paiement accordés, l'évolution du système informatique du concessionnaire afin de permettre une transmission des données de consommation à l'ensemble des fournisseurs.

- point sur le bulletin municipal :

Les 500 bulletins ont été livrés en mairie, ils seront distribués cette semaine, jeudi ou vendredi.

- point sur le sinistre devant la mairie :

Un véhicule non identifié a heurté la borne en granite devant la mairie, cela a occasionné le soulèvement du béton désactivé. Ces travaux de remise en état représentent la somme de 2 000 euros TTC. L'assurance GROUPAMA prendra en charge les ¾ de ces frais.

Monsieur le Maire réfléchit à la mise en place d'une vidéo surveillance sur les espaces publics exposés, comme par exemple devant la mairie, l'aire de loisirs et pourquoi pas sur le nouvel aménagement prévu sur le parking de la rue de Fribourg. Ceci afin de prévenir des atteintes à la sécurité des personnes et des biens dans des lieux particulièrement exposés à des risques d'agression, de vol ou de trafic de stupéfiants.

Monsieur le Maire doit rencontrer le référent de la sûreté de la Gendarmerie afin d'échanger sur ce projet.

- point sur la protection sociale des agents :

Une consultation a été faite auprès du personnel de mairie afin de recenser le souhait des agents sur la mutuelle et sur la prévoyance.

Les deux offres de la MNT (mutuelle et prévoyance) ont été retenues par les agents. Une déclaration d'intention doit être établie pour acter le projet de conventions de participation Mutuelle et Prévoyance avec le CDG 14 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2024.

- point sur le règlement des 2 cimetières :

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune ne dispose pas de règlement pour les deux cimetières, ce document est obligatoire pour son bon fonctionnement. La Préfecture du Calvados a adressé un courriel afin de nous demander la délivrance de ce document. Monsieur le Maire précise que ce règlement est en cours d'élaboration.

Questions diverses :

Monsieur Jean-Luc FAVREL soumet une question sur les modalités de location des deux salles polyvalentes de la mairie. Il propose de rendre gratuite aux élus la location des salles polyvalentes de la mairie.

Monsieur le Maire donnera une réponse à Monsieur Jean-Luc FAVREL lors du prochain conseil municipal.

Dates à retenir :

- Prochain conseil municipal : 21 février 2023

Le secrétaire de Séance
Mickaël VILLY



FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LE 19 JANVIER 2023

Le Maire,
Emmanuel MAURICE

